

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 MAI 2018

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mai à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

**Présents** : MM LESCURE, MAGNOUX, MORENA, SALLES, PARMENTIER, SABEAU, SAINNEVILLE, BOURGEADE, BOSSOUTROT.

**Absents** : MARIAUD, LAMY, LE GAC.

**Secrétaire de séance** : Nicolas PARMENTIER

\*\*\*\*\*

Avant le commencement de la séance, Mme Catherine MARIAUD remet au Maire une lettre de démission de sa fonction de vice-présidente de la commission de l'Étang de la Chèze.

Mr le Maire demande de faire une minute de silence en mémoire de M. Bernard QUEYROUX décédé le 27 avril dernier.

Après altercation avec le président de la commission de l'étang, Madame MARIAUD quitte la séance.

### **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Monsieur Nicolas PARMENTIER est désigné à l'unanimité.

### **Approbation du C.R. du 10 Avril 2018**

Le compte rendu du 10 avril est approuvé à l'unanimité.

### **Travaux d'accessibilité cantine/garderie**

Le maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation des entreprises sous la forme d'une procédure adaptée a été menée pour la « Mise en accessibilité de l'école/cantine et salle polyvalente ».

Ces offres ont été ouvertes par la commission d'appel d'offres lors d'une réunion le 15/05/2018. Après analyse des offres par le maître d'œuvre, la commission a décidé d'attribuer les travaux aux entreprises suivantes :

LOT	Nature des travaux	Entreprises	H.T.	TTC
1	Gros œuvre démolition	FAUCHER	51 168.10	61 401.72
2	Serrurerie menuiseries aluminium	CHEZE	27 193.35	32 632.02
3	Menuiseries intérieures	MEYRIGNAC	1 522.30	1 826.76
4	Plâtrerie peinture	GOURSAT	6 783.05	8 139.66
5	Carrelage revêtements muraux	CARAMINOT	13 110.15	15 732.18
6	Plomberie sanitaires	BACHELLERIE	6 548.00	7 857.60
7	Electricité	BORDES	5 862.36	7 034.83
8	Élévateur PMR	MAIA	22 805.69	27 366.83
		<b>TOTAL</b>	<b>134 993.00</b>	<b>161 991.60</b>

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mandater le Maire pour signer les marchés de cette opération.

### **Révision des commissions communales :**

Suite au décès de Bernard QUEYROUX, conseiller communal, le maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à l'élection des représentants de la commission d'appel d'offres ainsi qu'à la désignation des représentants des différentes commissions communales.

Commission d'appel d'offres :

Président : André LESCURE, Maire

Titulaires : MAGNOUX Norbert – PARMENTIER Nicolas – BOSSOUTROT Jonathan

Suppléants : MARIAUD Catherine – SALLES Jean François

Commission des travaux, urbanisme, environnement et patrimoine

Titulaires : MAGNOUX – MORENA – BOSSOUTROT - SALLES

Suppléants : SABEAU – SAINNEVILLE - PARMENTIER

Commission des Finances :

Titulaires : MAGNOUX – MORENA – SALLES - BOURGEADE

Suppléants : LAMY – PARMENTIER - SABEAU

Etang de La Cheze :

Président : SABEAU

Vice-Président : SALLES

Délégués : LAMY – BOSSOUTROT – SAINNEVILLE - BOURGEADE

Affaire Sociales et Communication

Titulaires : LAMY – SALLES - BOURGEADE

Suppléants : – LE GAC - PARMENTIER

Affaires Scolaires – Cantine - Garderie :

Titulaires : PARMENTIER – SALLES - LAMY

Suppléants : MARIAUD – BOURGEADE - BOSSOUTROT

Culture, Loisirs, Sport et Vie Associative :

Titulaires : SAINNEVILLE – LE GAC – SABEAU

Suppléants : LAMY – SALLES - BOURGEADE

Hygiène et Sécurité :

LE GAC – SAINNEVILLE – SALLES – LAMY - BOSSOUTROT

Développement Economique – Tourisme :

SABEAU\_ – LE GAC – BOURGEADE – SALLES

Agriculture – Forêt :

BOURGEADE – SABEAU

Chambre d'Agriculture :

SALLES - BOURGEADE

Chambre de Métiers :

SABEAU\_ – BOSSOUTROT

Chambre de Commerce :

PARMENTIER - BOSSOUTROT

Conseil de Discipline :

MAGNOUX – LE GAC - MORENA

Correspondant Défense :

MAGNOUX

### **Délégués au S.I.A.E.P. De La Montane**

Le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'élection d'un suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montane en remplacement de M. Bernard QUEYROUX décédé.

Après appel de candidature, M. BOSSOUTROT Jonathan est élu suppléant.

### **Indemnité du délégué communautaire**

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer, avec effet au 01/06/2018, une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

- Monsieur Nicolas PARMENTIER, conseiller municipal délégué communautaire à TULLE'AGGLO, et ce au taux de 4.25 % de l'indice brut 1022, soit un montant mensuel de 164.50 € brut. Cette indemnité lui sera versée mensuellement.

### **Décision modificative au budget communal**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les mouvements de crédit permettant de régulariser les comptes.

### **Autorisation de prélèvement**

Le Conseil Municipal autorise le Maire et la Trésorerie de CORREZE à mettre en place le prélèvement automatique pour le paiement des factures de cantine/garderie et les loyers.

### **Tarifs cantine**

Afin de s'aligner sur les communes du RPI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le prix du repas de la cantine scolaire, à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2018** comme suit :

- Pour les enfants : **2.25 €**

### **Subvention exceptionnelle aux Pompiers de Montagnac**

Le Maire informe l'assemblée de la demande de l'amicale des pompiers de Montagnac qui sollicite la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle qui leur permettrait d'organiser une manifestation le 14 juillet à l'occasion des 70 ans du centre de secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000.00 € à l'amicale des Pompiers de Montagnac ST Hippolyte.

### **Travaux en cours :**

Le maire fait le point sur les travaux en cours ou à venir.

- **Travaux d'accessibilité à l'école** : la première réunion de chantier aura lieu le 8 juin.

- **City stade** : deux devis ont été reçus. Le coût du terrassement serait de l'ordre de 30 000 €. L'ABF sera consultée pour déterminer les couleurs.

Le maire propose le terrain derrière la mairie comme lieu d'implantation du city-stade, les conseillers présents trouvent cette idée judicieuse et bénéfique pour les enfants de l'école.

- Aménagement de la Gare : La voirie et l'accessibilité sont prévues, ainsi que des nouveaux lampadaires. Des chicanes seront implantées pour ralentir la circulation.

Jean Marie SAINNEVILLE suggère de faire une demande pour installer des lampadaires solaires.

### **Etang de la Chèze**

Mr le Maire donne lecture du courrier de Catherine MARIAUD, remis en début de séance.

### **Recensement de la population :**

Mr le Maire informe l'assemblée sur le recensement des habitants de la commune qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019 et qu'il y a lieu de nommer un coordonnateur communal. Mr Norbert MAGNOUX est désigné.

### **Rachat de logement à CORREZE HABITAT**

Le Maire informe l'assemblée de la demande de Murielle RIVIERE, locataire de CORREZE HABITAT sur un terrain de la commune, situé 2 Impasse Pra Gros, qui désire acheter son logement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la demande de Murielle RIVIERE afin qu'elle acquiert son logement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Jean Marie SAINNEVILLE** : signale que le tas de terre déposé à l'étang de la Chèze et poussé dans le bois, dévalorise le site.

- demande quand paraîtra le journal municipal.

**Nicolas PARMENTIER** : demande la pose d'un abri de bus à Royères car il a vu 4 enfants qui attendaient le bus sous la pluie.

La séance est levée à 20h05